

Présentation des aides de l'État à la presse écrite pour 2003

Le 12 septembre, Jean-Jacques Aillagon a présenté les grandes orientations du projet de budget 2003 pour la presse qui devrait reconduire globalement les crédits adoptés en 2002. En matière d'aides directes, a annoncé le ministre, « les fonds d'aide au portage et le fonds d'aide des quotidiens locaux à faibles ressources de petites annonces, sont confortés; [...] et l'aide aux quotidiens nationaux à faibles ressources publicitaires est maintenue». De même, « le projet de budget 2003 devrait maintenir également les crédits en faveur de la distribution de la presse quotidienne nationale d'information politique et générale». En ce qui concerne le compte d'affectation spéciale alimentant le fonds de modernisation de la presse, les ressources attendues en 2003 devraient être de la même ampleur qu'en 2002 et permettront de nouveau le financement des deux volets de ce compte: ?fonds de modernisation? et ?aide à la distribution?. Enfin, le gouvernement souhaite « marquer fortement son engagement en faveur de l'AFP ; [...] il est prêt à défendre l'avenir de cette agence à travers la définition d'un contrat d'objectifs et de moyens».